

# De l’Affaire Dreyfus à la polémique Polanski – Dossier pédagogique

## Volet 3 : La polémique Polanski

par Françoise Rouilly

### Objectifs

- Connaître les principaux éléments de la polémique Polanski.
- Réfléchir sur la distinction entre l’artiste et l’homme privé.
- Se familiariser avec un débat actuel, essayer de se forger sa propre opinion et de la formuler.

### Présentation de la vidéo

La vidéo résume la polémique autour de Roman Polanski et son dernier film *J’accuse* qui a pour sujet l’Affaire Dreyfus (cf. volets 1 et 2). Elle se focalise sur la question de la séparation ou non entre l’artiste et l’homme privé. Y sont également abordés le mouvement #MeToo (en France : #BalanceTonPorc) et son rôle dans la polémique Polanski.

### Activités

#### Avant la vidéo

1. Remue-méninges : activer les élèves ; rassembler les connaissances préalables.

- Est-ce que vous connaissez Polanski ? (*réalisateur de film, accusé pour « rapports sexuels illégaux avec une mineure »...*)
- Est-ce que vous connaissez des films de Polanski ? (*J’accuse, Oliver Twist...*)
- Qu’est-ce que le mouvement #MeToo ? (*mouvement pour encourager les femmes à parler de leurs expériences concernant le harcèlement sexuel...*)
- Quand et pourquoi ce mouvement est-il né ? (*en 2017 dans le cadre du scandale Weinstein...*)

#### Après la vidéo

2. Demander aux élèves s’ils ont compris, leur fournir éventuellement le vocabulaire manquant.

3. Les élèves essaient de résoudre les exercices 5 et 6.

4. Repasser la vidéo une deuxième fois si les élèves en ont besoin pour résoudre les autres exercices.

5. Texte à trous : compréhension orale ; connaître les principales étapes de la polémique Polanski.

Essayez de remplir les trous avec les expressions manquantes et de mettre les segments de texte dans l’ordre chronologique.

Variante : l’enseignant(e) découpera le texte en 6 segments ; les élèves travailleront en groupe.

---

Les expressions : 1. les charges 2. libèrent 3. culpabilité 4. « rapports sexuels illégaux avec une mineure »  
5. porte plainte 6. 2010 7. dénoncé 8. 1978 9. pardon 10. extradier 11. d’abus sexuels

---

La polémique Polanski commence en 1977. Roman Polanski est accusé d'avoir violé Samantha Gailey, une jeune fille de 13 ans, pendant une séance-photos à deux pour le magazine *Vogue*. Au début, Polanski plaide non coupable, puis il reconnaît sa culpabilité pour \_\_\_\_\_.

Pour échapper à la justice américaine en \_\_\_\_\_, il s'enfuit en France. La justice américaine délivre un mandat d'arrêt international, mais la France refuse d'\_\_\_\_\_ Polanski, ce qui est tout à fait son droit pour les citoyens français.

25 ans plus tard, en 2003, Polanski est nommé pour l'Oscar du meilleur réalisateur pour son film *The Pianist*. Samantha Gailey, qui s'appelle Samantha Geimer depuis son mariage, pardonne publiquement au réalisateur pour que celui-ci puisse rentrer aux États-Unis sans être arrêté. Mais la loi américaine refuse d'abandonner \_\_\_\_\_.

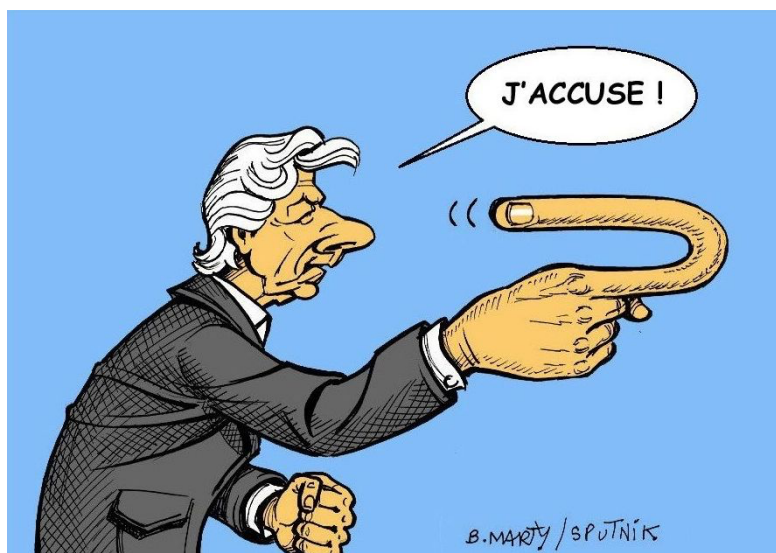
Selon Samantha Geimer il faudrait séparer Polanski - l'homme qu'elle avait \_\_\_\_\_, de l'artiste Polanski, ou, plus précisément, du réalisateur Polanski, dont elle accepte qu'il puisse recevoir un prix. Elle ne veut pas oublier ce qui s'est passé, mais elle lui accorde le \_\_\_\_\_.

Depuis \_\_\_\_\_, onze autres femmes ont accusé Polanski \_\_\_\_\_, mais aucune accusation n'a donné lieu à des poursuites juridiques.

Comme vous le savez sans doute, c'est en 2017 que naît le mouvement #MeToo, qui existe aussi en France sous le #BalanceTonPorc. Ce mouvement a eu comme origine les accusations d'abus sexuel contre le producteur Harvey Weinstein dont vous parlera ma collègue Pia dans le quatrième volet de notre série. Les femmes, peut-on dire, \_\_\_\_\_leur parole dans les médias et les réseaux sociaux.

Enfin, en novembre 2019, l'actrice française Valentine Monnier \_\_\_\_\_contre Polanski. Elle affirme que c'est la sortie de *J'accuse* et le soutien du mouvement #MeToo qui ont motivé sa décision de prendre publiquement la parole. Elle accuse le réalisateur de l'avoir violée en 1975 dans son Chalet à Gstaad, alors qu'elle n'avait que 18 ans. Polanski a récusé toute \_\_\_\_\_.

6. Commenter la caricature de Bruno Marty : compétence orale ; partager les idées retenues.



## Question

Qui accuse qui de quoi ? (*Roman Polanski accusé et accusateur ; il réprouve toutes les accusations portant sur lui et se pose en victime alors qu'il a fait un film appelé J'accuse qui, lui, porte sur un vrai cas d'injustice, d'erreur judiciaire [Affaire Dreyfus]. De plus, le caricaturiste Bruno Marty accuse Polanski par un dessin où le doigt du réalisateur se retourne contre lui-même...*)

7. L'intervention de Blanche Gardin lors de la 29<sup>e</sup> nuit des Molières (la transcription de l'extrait de la vidéo se trouve à la fin du dossier) : compréhension orale/écrite ; discuter de la comparaison faite par Blanche Gardin entre l'artiste et le boulanger.

## Questions

1. Quelle est la question soulevée par Blanche Gardin ? (*Est-ce que c'est seulement dans le monde de l'art que l'on distingue entre l'homme privé et l'homme au travail ?*)
2. Que pensez-vous de la comparaison entre l'artiste et le boulanger ?

8. La morale de la fable « Les animaux malades de la peste » : compréhension écrite ; discussion.

Discutez sur ces deux vers finaux de la fable de Jean de La Fontaine (1621-1695), écrivain du 17<sup>e</sup> siècle, un des fabulistes les plus connus en France. Les fables sont de courts récits illustrant une morale. La Fontaine a utilisé les fables comme outil pour critiquer le pouvoir absolu du roi, Louis XIV..

**Les animaux malades de la peste, Jean de La Fontaine, Les fables - Recueil II, livre VII, 1678.**

[...] Selon que vous serez puissant ou misérable,

Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

## Questions

1. Quelle est la morale de ces deux vers finaux de la fable ? (*Les gens sont jugés selon leur statut social et selon leur puissance et non pas conformément à leur crime.*)
2. Est-ce que vous pouvez formuler une morale sur la polémique Polanski ? Et sur l'affaire Dreyfus ?

Dans une deuxième étape, vous pouvez lire la fable de Jean de La Fontaine dans son intégralité et faire une recherche sur l'auteur et sur la situation politique au 17<sup>e</sup> siècle en France. Vous trouverez la fable en entier à la fin du dossier.

9. Une critique des César : compréhension écrite ; discussion.

Lisez le texte suivant et faites ressortir l'accusation principale de Virginie Despentes, écrivaine, réalisatrice et féministe française, née le 13 juin en 1969 à Nancy.

**« César : ' Désormais on se lève et on se barre ' », par Virginie Despentes, La Libération, 1<sup>er</sup> mars 2020.**

« [...] Il n'y a rien de surprenant à ce que l'académie des césars élise Roman Polanski meilleur réalisateur de l'année 2020. C'est grotesque, c'est insultant, c'est ignoble, mais ce n'est pas surprenant. Quand tu confies<sup>1</sup> un budget de plus de 25 millions à un mec pour faire un téléfilm, le message est dans le budget. Si la lutte contre la montée de l'antisémitisme intéressait le cinéma français, ça se verrait. Par contre, la voix des opprimés qui prennent en charge

<sup>1</sup> confier qch. à qn. : jmd. etw. anvertrauen

le récit de leur calvaire<sup>2</sup>, on a compris que ça vous soulait<sup>3</sup>. Alors quand vous avez entendu parler de cette subtile comparaison entre la problématique d'un cinéaste chahuté<sup>4</sup> par une centaine de féministes devant trois salles de cinéma et Dreyfus, victime de l'antisémitisme français de la fin du siècle dernier, vous avez sauté sur l'occasion. Vingt-cinq millions pour ce parallèle. Superbe. On applaudit les investisseurs, puisque pour rassembler un tel budget il a fallu que tout le monde joue le jeu : Gaumont Distribution, les crédits d'impôts<sup>5</sup>, France 2, France 3, OCS<sup>6</sup>, Canal +, la RAI... la main à la poche<sup>7</sup>, et généreux, pour une fois. [...] Et c'est exactement à cela que ça sert, la puissance de vos grosses fortunes : avoir le contrôle des corps déclarés subalternes. Les corps qui se taisent, qui ne racontent pas l'histoire de leur point de vue. [...] C'est votre politique : exiger le silence des victimes. [...] Il n'y a rien de surprenant à ce que vous ayez couronné Polanski : c'est toujours l'argent qu'on célèbre, dans ces cérémonies, le cinéma on s'en fout. Le public on s'en fout. C'est votre propre puissance de frappe monétaire que vous venez aduler<sup>8</sup>. C'est le gros budget que vous lui avez octroyé en signe de soutien que vous saluez – à travers lui c'est votre puissance qu'on doit respecter. [...] »

## Questions

1. Quels sont le ton et le langage adoptés par Virginie Despentes ? (*Furieux, violent, ironique/sarcastique, critique, accusateur, dénonciateur, style familier...*)
2. Qui est le « vous » accusé par Virginie Despentes ? (*Toutes les personnes et institutions qui ont investi de l'argent dans le film J'accuse ; tous ceux qui ont soutenu ce film ; l'industrie du cinéma français...*)
3. Essayez de reformuler la critique de Virginie Despentes avec vos propres mots.
4. Est-ce que Virginie Despentes distingue entre l'artiste et l'homme privé ? (*Non, pour elle, c'est la mise en rapport de Polanski l'homme privé et de Dreyfus qui aurait motivé les investisseurs à confier vingt-cinq millions au réalisateur Polanski, et non pas un quelconque intérêt pour la problématique de l'antisémitisme ; par conséquent, elle refuse de distinguer entre l'artiste et l'homme privé.*)

10. Jeu de rôle : compétence orale ; articuler les différentes positions en jeu.

Un groupe prend la défense de Polanski vs. un groupe accuse Polanski.

## Vocabulaire

échapper à qn.	= jmd. entkommen
vaste	= umfangreich
violer	= vergewaltigen
accuser qn. de qcch.	= jmd. für etwas beschuldigen
coupable	= schuldig
la culpabilité	= die Schuld
avoir des rapports sexuels illégaux avec une mineure	= ein illegales sexuelles Verhältnis mit einer Minderjährigen haben

<sup>2</sup> le calvaire : das Martyrium, der Leidensweg

<sup>3</sup> souler qn. : jnd. benommen machen, ici: jmd. auf die Nerven gehen

<sup>4</sup> chahuter : ausbuhlen

<sup>5</sup> un crédit d'impôt : Steuergutschrift

<sup>6</sup> OCS : groupe de télévision à accès conditionnel dédié aux films et aux séries

<sup>7</sup> la main à la poche : die Hand in der Tasche, bereit zu zahlen

<sup>8</sup> aduler : vergöttern

délivrer	= ausstellen
un mandat d'arrêt international	= der internationale Haftbefehl
extrader	= ausliefern
le/la citoyen/-ne	= der/die Bürger/-in
nominer qn. pour qcch.	= jmd. für etw. nominieren
abandonner les charges	= die Anklage fallen lassen
dénoncer	= anzeigen
l'abus sexuel m.	= der sexuelle Missbrauch
la poursuite juridique	= die rechtliche Verfolgung
les réseaux sociaux m.pl.	= die sozialen Netzwerke
porter plainte contre	= gegen jmd. Anzeige erstatten
le soutien	= die Unterstützung
récuser	= ablehnen
indigné, -e	= empört
la honte	= die Scham
censurer	= zensieren
dérouler le tapis rouge	= den roten Teppich ausrollen
le bourreau	= der Täter, der Peiniger
la victime	= Opfer
le degré de célébrité	= der Bekanntheitsgrad
l'indulgence f.	= die Nachsicht
le gosse	= das Kind (umgangssprachlich)
le fournil	= die Backstube

### ***Les animaux malades de la peste – Jean de La Fontaine***

Un mal qui répand la terreur,  
Mal que le Ciel en sa fureur  
Inventa pour punir les crimes de la terre,  
La Peste [puisqu'il faut l'appeler par son nom]  
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,  
Faisait aux animaux la guerre.  
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :  
On n'en voyait point d'occupés  
A chercher le soutien d'une mourante vie ;  
Nul mets n'excitait leur envie ;  
Ni Loups ni Renards n'épiaient  
La douce et l'innocente proie.  
Les Tourterelles se fuyaient :  
Plus d'amour, partant plus de joie.  
Le Lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,  
Je crois que le Ciel a permis

Pour nos péchés cette infortune ;  
Que le plus coupable de nous  
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,  
Peut-être il obtiendra la guérison commune.  
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents  
On fait de pareils dévouements :  
Ne nous flattons donc point ; voyons sans  
indulgence  
L'état de notre conscience.  
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons  
J'ai dévoré force moutons.  
Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :  
Même il m'est arrivé quelquefois de manger  
Le Berger.  
Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense  
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :

Car on doit souhaiter selon toute justice  
Que le plus coupable périsse.  
- Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;  
Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;  
Et bien, manger moutons, canaille, sottise espèce,  
Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur  
En les croquant beaucoup d'honneur.  
Et quant au Berger l'on peut dire  
Qu'il était digne de tous maux,  
Etant de ces gens-là qui sur les animaux  
Se font un chimérique empire.  
Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.  
On n'osa trop approfondir  
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,  
Les moins pardonnables offenses.  
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtons,  
Au dire de chacun, étaient de petits saints.  
L'Ane vint à son tour et dit : J'ai souvenance  
Qu'en un pré de Moines passant,

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense  
Quelque diable aussi me poussant,  
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.  
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.  
A ces mots on cria haro sur le baudet.  
Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue  
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,  
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.  
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.  
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !  
Rien que la mort n'était capable  
D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.  
Selon que vous serez puissant ou misérable,  
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

*Jean de La Fontaine*  
*Les fables - Recueil II, livre VII*

## Sources

- Dossier pédagogique sur la chanson d'Angèle « Balance ton quoi » concernant le mouvement #BalanceTonPorc (#MeToo) sur TV5Monde : <https://enseigner.tv5monde.com/fiches-pedagogiques-fle/balance-ton-quoi>.
- Caricature de Bruno Marty : « J'accuse », Bruno Marty dans *sputniknews*, 13.11.2019.
- Tribune de Virginie Despentès : [https://www.liberation.fr/debats/2020/03/01/cesars-desormais-on-se-leve-et-on-se-barre\\_1780212](https://www.liberation.fr/debats/2020/03/01/cesars-desormais-on-se-leve-et-on-se-barre_1780212).

## Transcription de la vidéo

Bonjour ! Dans ce troisième volet de notre série, nous allons parler de la polémique autour de Polanski et son dernier film. Ce film est intitulé *J'accuse* et, comme vous le devinez facilement après tout ce que vous avez déjà entendu, il porte sur l'Affaire Dreyfus.

Pour commencer, quelques mots sur Roman Polanski.

Roman Polanski est un cinéaste issu d'une famille franco-polonaise juive. Il est né à Paris le 18 août 1933. Sous la pression de l'antisémitisme grandissant, sa famille est retournée en Pologne en 1937. Polanski a grandi dans le ghetto de Cracovie durant le troisième Reich. Il a pu échapper à la persécution des juifs en 1943 en partant du ghetto. Peu de temps après la fin de la guerre, il a commencé des études cinématographiques en Pologne. En 1963, il a émigré en France et en Grande-Bretagne, 5 ans plus tard aux États-Unis. Arrêtons-nous un instant ici.

Les films de Polanski ont eu et continuent à avoir beaucoup de succès. Parmi ses films les plus connus, citons ici *The Fearless Vampire Killers*, qui est une parodie de film d'horreur, *Rosemary's Baby*, un véritable thriller, ou encore des films plus récents comme *The Pianist* ou *Oliver Twist*.

C'est autour de son nouveau film, *J'accuse*, que s'est produite tout récemment une vaste polémique.

De quoi s'agit-il ? C'est une longue histoire.

Commençons par le début :

1. La polémique Polanski commence en 1977. Roman Polanski est accusé d'avoir violé Samantha Gailey, une jeune fille de 13 ans, pendant une séance-photos à deux pour le magazine *Vogue*. Au début, Polanski plaide non coupable, puis il reconnaît sa culpabilité pour « rapports sexuels illégaux avec une mineure ».
2. Pour échapper à la justice américaine en 1978, il s'enfuit en France. La justice américaine délivre un mandat d'arrêt international, mais la France refuse d'extrader Polanski, ce qui est tout à fait son droit pour les citoyens français.
3. 25 ans plus tard, en 2003, Polanski est nommé pour l'Oscar du meilleur réalisateur pour son film *The Pianist*. Samantha Gailey, qui s'appelle Samantha Geimer depuis son mariage, pardonne publiquement au réalisateur pour que celui-ci puisse rentrer aux États-Unis sans être arrêté. Mais la loi américaine refuse d'abandonner les charges.  
Selon Samantha Geimer il faudrait séparer Polanski - l'homme qu'elle avait dénoncé -, de l'artiste Polanski, ou, plus précisément, du réalisateur Polanski, dont elle accepte qu'il puisse recevoir un prix. Elle ne veut pas oublier ce qui s'est passé, mais elle lui accorde le pardon.
4. Depuis 2010, onze autres femmes ont accusé Polanski d'abus sexuels, mais aucune accusation n'a donné lieu à des poursuites juridiques.
5. Comme vous le savez sans doute, c'est en 2017 que naît le mouvement #MeToo, qui existe aussi en France sous le #BalanceTonPorc. Ce mouvement a eu comme origine les accusations d'abus sexuel contre le producteur Harvey Weinstein dont vous parlera ma collègue Pia dans le quatrième volet de notre série. Les femmes, peut-on dire, libèrent leur parole dans les médias et les réseaux sociaux.
6. Enfin, en novembre 2019, l'actrice française Valentine Monnier porte plainte contre Polanski. Elle affirme que c'est la sortie de *J'accuse* et le soutien du mouvement #MeToo qui ont motivé sa décision de prendre publiquement la parole. Elle accuse le réalisateur de l'avoir violée en 1975 dans son Chalet à Gstaad, alors qu'elle n'avait que 18 ans. Polanski a récusé toute culpabilité.

Mais ce n'est pas tout.

Le dernier film de Polanski, *J'accuse*, donc, est nommé douze fois aux César 2020. Les Césars sont le pendant français des Oscars américains.

Lors de la soirée de révélation des nominés aux César, le 29 janvier 2020, Florence Foresti, une humoriste et actrice française, commet un lapsus qu'on serait tenté d'appeler freudien. Écoutez bien :

Vous avez remarqué qu'elle laisse échapper « Je suis accus... » donc accusé au lieu de « J'accuse ». Volontaire ou involontaire, ce lapsus augmente la pression sur Polanski et déclenche une vague de réactions dans les médias.

Dernière étape de la polémique que nous mentionnerons ici : lors de la 45<sup>ème</sup> cérémonie des César, le vendredi 28 février 2020, Roman Polanski, absent, comme toute son équipe, en raison de la nouvelle vague polémique dont il fait l'objet, reçoit le prix du meilleur réalisateur.

C'est à ce moment qu'Adèle Haenel, une actrice française qui, elle, avait accusé le cinéaste Christophe Ruggia de l'avoir violée quand elle était mineure, quitte la salle, indignée par cet hommage, en lançant : « C'est la honte ! ». Peu après le hashtag le « César de la honte » se diffuse sur les réseaux sociaux.

En fait, la grande discussion tourne autour de l'attitude adoptée par Samantha Geimer (Gailey) : Faut-il ou non séparer l'artiste, plus précisément le réalisateur Polanski de Polanski l'homme en chair et en os qui se voit accusé de crimes sexuels ? C'est une question générale, qui dépasse le seul cas Polanski.

On peut dire qu'il y a deux positions diamétralement opposées dans cette discussion :

1. Voyons les arguments qui sont avancés pour défendre la séparation entre l'artiste et l'homme.

Un premier argument est celui de la séparation stricte entre le travail et la vie privée. Personne ne se comporte exactement de la même manière chez soi qu'au travail.

Un deuxième argument, qui est en même temps le principal argument, est celui du refus de toute censure dans le domaine de l'art. Si l'on commence à censurer l'artiste en fonction de l'homme, où est-ce que cela va nous conduire ? C'est à la justice de rendre les sentences et non pas aux institutions politiques ou culturelles.

2. D'un autre côté les arguments avancés CONTRE la séparation entre l'artiste et l'homme sont les suivants :

Tout d'abord c'est un manque de respect vis-à-vis des victimes et de leurs souffrances. Quel affront pour elles de voir qu'on déroule le tapis rouge à leur bourreau !

De plus, on peut poser la question provocatrice suivante : Y a-t-il deux justices selon qu'on est célèbre ou non ? Dans n'importe quel autre métier la question de la séparation entre le travail et la vie privée ne semble pas se poser. La justice, unique et égale pour tous, ne devrait pas distinguer selon le degré de célébrité de l'accusé.

Quel est votre avis à vous sur cette question ? Pour lancer la discussion, voici la réponse donnée par Blanche Gardin, une humoriste française, dès 2017, lors de la 29<sup>e</sup> nuit des Molière, où il s'agissait de savoir si Polanski allait présider les César.

*Parce qu'il faut savoir séparer l'homme de l'artiste*

*Donc on est là pour remettre le.....*

*Et c'est bizarre d'ailleurs que cette indulgence s'applique seulement aux artistes, parce qu'on ne dit pas par exemple d'un boulanger : Oui, d'accord, c'est vrai il viole un peu des gosses dans le fournil mais bon il fait une baguette extraordinaire.*

Pour terminer, une autre question dont vous pourrez débattre : Comment interprétez-vous la caricature de Polanski faite par Bruno Marty : qui accuse qui de quoi ?